



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Grenoble, le 7 mai 2021

Affaire suivie par : Fabien Miniscloux
Unité départementale de l'Isère
Pôle risques technologiques
Tél. : 04 76 69 34 48
Courriel : fabien.miniscloux@developpement-durable.gouv.fr

OBJET : *Visites d'inspection du 15 mars 2021 – Action nationale sur les ammonitrates*
REFER : *2021 – Is 117 RT*
P. J. : *Rapport de l'inspection des installations classées*

Monsieur le directeur,

L'inspection des installations classées a réalisé le 15 mars 2021 une visite d'inspection de votre établissement situé sur la commune de Salaise-sur-Sanne.

En application des articles L.171-6 et L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe une copie du rapport que je transmets à Monsieur le préfet du département de l'Isère.

Cette visite d'inspection a mis en exergue les non-conformités détaillées dans le rapport joint. Elle a été également l'occasion de formuler des observations.

Les principaux constats réalisés par l'inspection portent sur l'inertage des fines d'engrais et leurs conditions de stockage, l'élimination de déchets anciens stockés sur site, la procédure de gestion des engrais non-conformes, la conformité aux règles d'accès, de stationnement et d'implantation des installations prévues par l'arrêté ministériel applicable à votre activité.

Je vous saurai gré de bien vouloir me tenir informé, dans un délai maximum de 1 mois, des suites que vous donnerez à cette visite d'inspection en fournissant un plan d'actions visant à remédier aux non-conformités constatées et à répondre aux observations formulées. Ce plan d'actions devra respecter les délais mentionnés dans le rapport ci-joint.

Monsieur le directeur
Groupe OXYANE
Société ENGRAIS SUD VIENNE
42-44 rue du onze novembre – BP 308
38 217 VIENNE Cedex